

MEMORANDUM

A : L'ensemble des groupes techniques de la Division TC  
De : J. Trembley  
Concerne : Atelier TC et Atelier Principal SB.

---

Afin de coordonner les besoins de la Division TC en ce qui concerne la fabrication mécanique, il a été décidé de former un groupe de coordination comprenant :

MM. Birchler	pour le laboratoire de basse température et le liquéfacteur.
Burger	
Dozio	pour l'atelier TC.
Gelès	pour la CBH 81.
Lazeyras - Wittgenstein	pour les faisceaux et aimants divers.
Linser	pour la mécanique de la CBH 3500.
Reinhard	pour l'optique de la CBH 2000 et la CBH 3500.
Stierlin	pour la CBH 2000.
Trembley	pour les appareils de mesure et l'atelier TC.

Ce groupe s'occupera principalement de la répartition du travail entre l'atelier TC, les ateliers SB et l'extérieur.

Responsables pour chaque groupe

En plus des personnes mentionnées ci-dessus les personnes indiquées ci-dessous ont été désignées pour assurer le contact entre leur groupe et l'atelier TC :

Pour la CBH 2000	: MM. Ball, Briot, Dykes, Janon, Loup, Naumann, Schmitt.
Pour les faisceaux	: MM. Bernard, Bertholet, Lebé, Lengeler, Poget.
Pour le liquéfacteur	: M. Scherrer.
Pour le laboratoire de basse température	: M. Chamdrü.
Pour la CBH 81	: M. Reynaud.
Pour la CBH 3500	: M. Linser.
Pour les appareils de mesure	: MM. Currat, Geissler.

Exécution AP ou ATC

Les travaux de mécanique peuvent être donnés soit à l'atelier SB, soit à l'atelier TC, soit à l'extérieur, le choix étant laissé aux responsables des groupes.

Si le travail est remis :

- 1) à l'atelier SB, il devra être accompagné d'un bon que l'on peut se procurer chez Madame Benoit, Secrétariat TC. Pour les travaux de moins de 8 heures il n'est pas nécessaire que le bon porte une signature autorisée, ces travaux étant couverts par les bons de 2.000 francs émis à la demande de l'atelier SB.
- 2) à l'atelier TC, il pourra être remis :
  - a) soit par instruction verbale et sera alors inscrit dans un carnet à souche que le responsable du groupe signera à l'occasion.
  - b) soit avec deux jeux de dessins ou croquis portant : les cotes exactes - la tolérance générale exigée et, s'il y a lieu, les tolérances d'ajustement - le nom du requérant - le visa d'un responsable de groupe - le code et éventuellement le numéro de job - la date de dépôt et le délai maximum accordé.
- Si le délai demandé par un requérant ne peut être assuré, celui-ci en sera avisé dès que les possibilités d'exécution auront été examinées.
- 3) à l'extérieur, soit directement par le groupe, soit via l'atelier TC, soit encore via l'atelier SB.

Remarque :

Il est probablement bon de rappeler qu'en ce qui concerne les travaux déposés à l'atelier SB et pour lesquels la division TC a accepté les délais et le devis, nous avons admis de laisser toute latitude à l'atelier SB pour les faire exécuter au CERN ou à l'extérieur, exception faite pour les soudures devant être étanches au vide. Il va sans dire que l'atelier SB est responsable dans le cas d'exécution à l'extérieur, de la bonne exécution du travail et de l'observation des délais.